

CONDITIONS GENERALES D'ENCADREMENT

Société BONIF KAYAK
Plage de Piantarella 20169 Bonifacio
N°Siret 490598208000
Assurance Allianz

Article 1 : Généralités.

1.1 : Par la signature du **devis ou du contrat** le client ou responsable accepte les présentes conditions. En qualité de responsable d'un groupe,

le souscripteur s'engage à faire connaître et approuver les présentes conditions générales à tous les participants

1.2 : Le "client" est la personne physique qui achète une prestation de loisir en tant que particulier ou la personne physique qui, en qualité de responsable d'un groupe, achète une prestation de loisir pour ce groupe.

1.3 : En tant que prestataire de services, nous mettons à la disposition du client, un matériel de loisir avec encadrement.

Article 2 : Accès aux prestations encadrées.

2.1 : Toute prestation sera subordonnée à l'établissement d'un **devis ou d'un contrat** qui détaillera la prestation fournie. (ou acceptée en ligne lors de la réservation)

2.2 : **Savoir nager 25 m et s'immerger** (pour les activités nautiques).

2.3 : Les mineurs non accompagnés sont acceptés à partir de 12 ans ; ils doivent être inscrits par leurs parents ou la personne en ayant la charge (munis d'une autorisation écrite attestant que l'enfant sait nager).

2.5 : Les responsables du groupe tels que Centre de Vacances, Ecoles, Associations.....doivent obligatoirement être munis pour chaque participant mineur de :

Un certificat médical d'aptitude à la pratique du canoë-kayak.

Une autorisation parentale de pratique des soins médicaux ou chirurgicaux.

Une attestation de natation 25 m.

Article 3 : Règlementation lors de l'encadrement

3.1 Lors de l'activité le client est sous la responsabilité et directives de l'encadrant.

3.2 En cas de non respect des règles ou consignes le client ne pourra tenir responsable l'encadrant ou BONIF KAYAK.

3.3 En cas de non respect des règles et de comportement dangereux pour le client et les autres participants l'encadrant pourra interrompre l'activité sans motif sans qu'un remboursement soit possible.

3.4 Pour les groupes l'encadrant est responsable de son activité toutefois la discipline du groupe est également du ressort des personnes responsables légales du groupe.

3.5 Lors des activités les pauses baignades ne sont pas sous la responsabilité de l'encadrant mais de celle du client ou responsable des groupes.

3.6 Les sauts depuis les rochers ou depuis son embarcation sont interdits.

3.7 Le client ne pourra écourter son activité encadrée ou modifier le parcours initial et partir en autonomie ; il devra achever sa prestation jusqu'à sa finalité.

3.8 Le client est responsable de son matériel durant l'activité

3.9 En cas de perte ou de casse le client s'engage à payer les frais de remplacement dès son retour de l'activité

Article 4 : Inscriptions - Réservations et Paiement:

4.1 : Pour les groupes, la réservation sera enregistrée à réception du devis accepté accompagné du montant de l'acompte de 50%.

En l'absence d'acompte, avant la date indiquée au devis, la réservation ne sera pas enregistrée.

4.2 : les individuels, l'acceptation du dit contrat sera effectué à la réservation l'intégralité du règlement sera versé à notre guichet avant l'embarquement. (clause valable pour les groupes en cas de non réception du restant dû)

4.3 : Sauf accord particulier, le solde de l'activité est payable au plus tard à l'arrivée des participants inscrits sans prendre en considération les désistements de dernière minute

Article 5 : Modification -Annulation :

5.1 : Si pour des raisons particulières, vous décidez d'annuler votre réservation, Les frais suivant seront appliqués:

L'intégralité de l'acompte si l'annulation nous parvient par écrit moins de 72 h

100% du devis accepté si l'annulation nous parvient par écrit moins de 24h avant la date de l'activité.

Aucune pénalité si une nouvelle réservation équivalente intervient pour la même saison.

5.2 : BONIF KAYAK se réserve le droit de modifier par une autre activité ou d'annuler le programme, avec ou sans préavis si les conditions l'exigent

(conditions climatiques, crue, étiage, état physique des participants, etc....).

5.3 En cas de modification pour différents motifs (conditions physiques des participants, conditions météorologiques telles qu'un manque de soleil ou légère pluie n'entravant pas la bonne pratique de l'activité ...) aucun remboursement ou avoir ne pourra être réclamé.

5.4 : En cas d'annulation de notre part, pour des raisons de sécurité aucune indemnité ne pourra être réclamée mais les 30 % de l'acompte versé seront remboursés.

Article 6 : Assurances.

6.1 : BONIF KAYAK souscrit une assurance couvrant sa responsabilité civile professionnelle, la responsabilité civile du client n'est pas couverte par BONIF KAYAK.

6.2 : Nous vous conseillons d'être couvert par une assurance personnelle en responsabilité civile et individuelle accident (en cas de dommages corporels).

6.3 : BONIF KAYAK n'est en aucun cas responsable de la perte ou de la détérioration des effets personnels. (Aucun remboursement de lunettes, appareils photos, caméscopes...)

CONSEILS

Protégez-vous du soleil, du vent et de l'eau froide (crème solaire, casquette, vêtements chauds, coupe vent type kway.)

Portez toujours des chaussures aux pieds (type basket à lacets).

Attachez vos lunettes.

Prenez à boire et un encas

Prenez toujours des vêtements de rechange.

Prenez un moyen de communication (obligatoire)